

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HEALTH • HYGIENE • HOME

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Dettol Désinfectant Assainissant Multi-Surfaces / Dettol Ontsmetter Zuiverende Multi-  
**n° SDS** : Oppervlakken  
 21189 - SD EU v21.0  
**Formulation #** : **Derby:**  
 8184359 v3.0 (Herbal)

**Type de produit** : Liquid Spray Trigger.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées             |
|--------------------------------------|
| Multipurpose Cleaner<br>Consumer use |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Reckitt Benckiser Healthcare.

#### Producteur

Reckitt Benckiser (UK) Ltd,  
 Sinfin Lane,  
 Derby,  
 Derbyshire,  
 DE24 9GG  
 UK  
 + 44 1332 760212

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.  
 uL Okunin 1  
 05-100 Nowy Dwor,  
 Mazowiecki, Poland  
 +48 22 775 2051

SERPOL-COSMETICS Sp. z o. o. Sp. k. ul. Nowa 2 62 - 290 Mieścisko  
 Tel. (061) 427 78 01 wew. 22

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : EuConsumerCareBE@rb.com of Service.consommateurs@rb.com

#### Contact national

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Reckitt Benckiser Healthcare (Belgium) N.V./S.A., Researchdreef 20 Allée de la recherche, 1070 Brussel/Bruxelles, Belgium. Telefoonnummer: +32 2 456 99 61 .

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Centre Antipoison / Antigifcentrum: 070/245.245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.

**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : Non applicable.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Dispose of contents and container in accordance with the local regulations.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : **Ingredient Declaration:**  
Per 100g contains 0.096g Benzalkonium Chloride  
Contains < 5% Non-ionic surfactant  
Disinfectant  
Perfume

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Aucune

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges** : Mélange

| Nom du produit/composant | Identifiants                     | %    | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                                                   | Type |
|--------------------------|----------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| BENZALKONIUM CHLORIDE    | CE: 270-325-2<br>CAS: 68424-85-1 | ≤0.2 | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)<br><b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b> | [1]  |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent  
 [6] Divulcation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Aucune donnée spécifique.

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** :
- Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
  - Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
  - Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Store at room temperature. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Recommandations** : Nettoyage de surfaces  
Utilisations par des consommateurs
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**DNEL/DMEL**

Aucune DNEL/DMEL disponible.

**PNEC**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelle**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : EN 16523-1:2015  
Tested for protection against chemical permeation.  
Low chemical resistant or waterproof gloves.  
(EN 16523-1:2015 supersedes EN 374-3:2003)  
EN 374-2:2003  
Tested for protection against liquid penetration and micro-organisms.  
EN 388:2003  
Tested for protection against mechanical risks (abrasion, blade cut resistance, tear resistance and puncture resistance).  
ISO 374-1:2016/Type A  
Protective glove with permeation resistance of at least 30 minutes each for at least 6 test chemicals.  
ISO 374-1:2016/Type B  
Protective glove with permeation resistance of at least 30 minutes each for at least 3 test chemicals.  
ISO 374-1:2016/Type C  
Protective glove with permeation resistance of at least 10 minutes for at least 1 test chemical. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Transparent
- Odeur** : Parfumée.
- Seuil olfactif** : Indéterminé

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

|                                                                                  |                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>pH</b>                                                                        | : 9.3 à 10.3 [Conc. (% poids / poids): 100%]                                      |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                      | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | : Vase clos: >93.3°C                                                              |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Densité relative</b>                                                          | : 0.966 à 1.006                                                                   |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>                                     | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Température de décomposition</b>                                              | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Viscosité</b>                                                                 | : Indéterminé.                                                                    |
| <b>Propriétés explosives</b>                                                     | : Indéterminé                                                                     |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                                    | : Indéterminé                                                                     |

**9.2 Autres informations**

|                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b> | : Indéterminé |
|------------------------------------------|---------------|

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

|                                                  |                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.              |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | : Le produit est stable.                                                                                                     |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                  |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | : ***TO BE TRANSLATED***                                                                                                     |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

| Nom du produit/<br>composant | Résultat          | Espèces | Dosage     | Exposition |
|------------------------------|-------------------|---------|------------|------------|
| BENZALKONIUM<br>CHLORIDE     | DL50 Voie cutanée | Lapin   | 2848 mg/kg | -          |
|                              | DL50 Voie cutanée | Lapin   | 3413 mg/kg | -          |
|                              | DL50 Voie orale   | Rat     | 344 mg/kg  | -          |
|                              | DL50 Voie orale   | Rat     | 398 mg/kg  | -          |

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Estimations de la toxicité aiguë**

| Nom du produit/composant | Voie orale<br>(mg/kg) | Voie cutanée<br>(mg/kg) | Inhalation<br>(gaz)<br>(ppm) | Inhalation<br>(vapeurs)<br>(mg/l) | Inhalation<br>(poussières<br>et brouillards)<br>(mg/l) |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Non applicable.          |                       |                         |                              |                                   |                                                        |

**Irritation/Corrosion**

| Nom du produit/composant | Résultat                 | Espèces | Potentiel | Exposition    | Observation |
|--------------------------|--------------------------|---------|-----------|---------------|-------------|
| BENZALKONIUM CHLORIDE    | Peau - Irritant puissant | Lapin   | -         | 25 milligrams | -           |

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Yeux** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation**

| Nom du produit/composant | Voie d'exposition | Espèces | Résultat          |
|--------------------------|-------------------|---------|-------------------|
| BENZALKONIUM CHLORIDE    | peau              | cobaye  | Non sensibilisant |

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagenicité**

| Nom du produit/composant | Test                                             | Expérience                                      | Résultat |
|--------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------|
| BENZALKONIUM CHLORIDE    | OECD 471 - Bacterial Reverse Mutation Test       | Expérience: In vitro<br>Sujet: Bactéries        | Négatif  |
|                          | OECD 473 - Mammalian Chromosomal Aberration Test | Expérience: In vitro<br>Sujet: Mammifère-Animal | Négatif  |
|                          | OECD 476 - Mammalian Cell Gene Mutation Test     | Expérience: In vitro<br>Sujet: Mammifère-Animal | Négatif  |

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non applicable.          |          |         |        |            |

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**

| Nom du produit/composant | Toxicité lors de la grossesse | Fertilité | Toxique pour le développement | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|---------|--------|------------|
| Non applicable.          |                               |           |                               |         |        |            |

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Tératogénicité**

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

| Nom du produit/<br>composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non applicable.              |          |         |        |            |

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie<br>d'exposition | Organes cibles |
|--------------------------|-----------|----------------------|----------------|
| Non applicable.          |           |                      |                |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie<br>d'exposition | Organes cibles |
|--------------------------|-----------|----------------------|----------------|
| Non applicable.          |           |                      |                |

**Danger par aspiration**

| Nom du produit/composant | Résultat |
|--------------------------|----------|
| Non applicable.          |          |

**Informations sur les voies  
d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels  
immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels  
immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le  
développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

| Nom du produit/<br>composant | Résultat                    | Espèces                       | Exposition |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|
| BENZALKONIUM<br>CHLORIDE     | Aiguë CE50 0.016 mg/l       | Daphnie                       | 48 heures  |
|                              | Aiguë CL50 64 ppb Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures  |
|                              | Chronique CE10 0.009 mg/l   | Algues                        | 72 heures  |

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

|                                                          | ADR/RID         | ADN             | IMDG            | IATA            |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | -               | -               | -               | -               |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | -               | -               | -               | -               |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | -               | -               | -               | -               |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Non.            | Non.            | Non.            | Non.            |

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

: Non disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationAnnexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Aucune applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UESubstances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

**Texte intégral des mentions H abrégées**

Non applicable.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

Non applicable.

**Date d'impression** : 8/13/2020

**Date d'édition/ Date de révision** : 8/13/2020

**Date de la précédente édition** : 05/08/2019

**Version** : 21

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.